

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM  
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM, sous la présidence de Madame Fatima BOURGEOIS.

**Date de convocation du Conseil Syndical** : 14 décembre 2023

**PRESENTS** : Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Patrick BONDAZ,

**20231220.07**

**REMBOURSEMENT PAR LA SOCIÉTÉ GRIVEL DES FRAIS ENGAGÉS ENVERS LA  
SOCIÉTÉ MUNIER ELEC**

**Exposé :**

La direction de la crèche multi accueil Les Coccinelles a informé le SISAM de la panne du store double pente situé au premier étage de la structure. Cette panne étant intervenue durant l'été, le SISAM a procédé à l'expertise et à la prise en charge des désordres constatés au plus vite pour assurer le bien-être des enfants et des agents présents. Après expertise, le désordre a été affecté à l'intervention de la société GRIVEL. Le montant de la facture acquittée par le SISAM, pour le compte de l'entreprise Mugnier Elec doit ainsi être prise en charge par la société GRIVEL.

**Décision :**

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide d' :

**Approuver** le remboursement par la société GRIVEL des frais engagés par le SISAM pour un montant total de 1 206.88 €.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations  
La Présidente,  
Fatima BOURGEOIS

  
